



FONDS MARIBEL SOCIAL DU SECTEUR SOCIOCULTUREL
DES COMMUNAUTÉS FRANÇAISE ET GERMANOPHONE
ET DE LA REGION WALLONNE c/o APEF
Square Saintelette 13-15 - 1000 Bruxelles

Mme Vandegeerde : 02/229.32.57
pascale.vandegeerde@apefasbl.org
Mme Lefèbvre : 02/227.61.54
christel.lefebvre@apefasbl.org

Bruxelles, 30 janvier 2018

Madame, Monsieur,

Concerne : Augmentation du plafond de la subvention pour l'année 2018

Nous avons le plaisir de vous annoncer que le Comité de gestion a décidé d'augmenter le plafond de la subvention du Fonds à partir du 1^{er} janvier 2018. Le Fonds espère pouvoir maintenir cette augmentation mais ne peut pas le garantir à durée indéterminée. Le Fonds se réserve donc la possibilité de revenir à un plafond antérieur, si nécessaire en vue de préserver l'emploi existant.

Le plafond annuel de la subvention passe donc de 37.379 € par ETP en 2017 à 38.126 € par ETP en 2018. Le plafond annuel des avances passe de 35.508 € par ETP en 2017 à 36.216 € par ETP en 2018.
Les avances seront versées mensuellement à raison de 3.018 € par ETP presté ou assimilé.

Cette augmentation prendra cours au **1^{er} janvier 2018**.

Recevez, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Présidente
Patricia PETITFRERE

Vice-Président
Eric MIKOLAJCZAK